



Collège National des Experts Architectes Français

Association d'experts architectes loi 1901

FORMATION À L'EXPERTISE JUDICIAIRE (juridictions civiles) APPROFONDISSEMENT - RETOUR D'EXPERIENCES

■ Contexte général et Objectifs de la formation

Le CNEAF a mis en place, sur une durée d'un jour, une formation adaptée aux experts, souhaitant un rappel des règles procédurales en vue d'un procès équitable et permettant de répondre à l'évolution des demandes des tribunaux. Cette formation permettra de compléter son bilan des formations continues suivies et de préparer le dossier de demande de réinscription sur la liste des experts.

Une attestation de présence validera **8 h de formation**.

Objectifs de la formation :

- Rappels sur la justice en France
- Maîtriser la posture à tenir et les règles de déontologie
- Prendre conscience des responsabilités de l'expert
- Savoir gérer les difficultés pendant le déroulement d'une expertise
- Lister les documents à produire en expertise
- Échanger les pratiques expertales
- Monter son bilan annuel et préparer sa demande de renouvellement.

■ Public ciblé – Critères d'admission - Pré-requis

- Expert (spécialité bâtiment – travaux publics) inscrit sur la liste des experts de justice d'une Cour d'appel depuis plusieurs années et souhaitant mettre à jour ses connaissances en matière procédure judiciaire.
- Expert (spécialité bâtiment – travaux publics) inscrit au tableau des experts devant les juridictions administratives depuis plusieurs années, souhaitant faire une demande d'inscription sur la liste des experts près une Cour d'appel (juridictions civiles).
- Matériel demandé : sur place / au moins un téléphone connecté (pour les questionnaires de fin de session) ; en visio / ordinateur avec micro et caméra ; bonne connexion internet, sur place / au moins un téléphone connecté (pour les questionnaires de fin de session)..

■ En 2022, fréquence des prochaines formations d'approfondissement et REX à l'expertise devant les juridictions civiles¹; prochaines dates et lieux prévus

Dates : Jeudi 09 JUIN 2022 (journée 9/13 et 14/18) => 8 heures de formation

Lieu : CROA NA 308 av. THIERS 33100 BORDEAUX (ou, sous confirmation suivant toute modification de mesures sanitaires, 8 jours au moins avant, par visio-conférence*, avec l'outil Zoom).

(*) Si visio-conférence : 4 demi-journées étalées sur 4 jours (les dates seraient alors à confirmer).

Le premier jour, prévoir de se connecter 1 / 2 h avant pour régler les éventuels problèmes de connexion pour la visio-conférence. Un test pourra être réalisé éventuellement quelques jours avant.

■ Le programme

- Conditions d'intervention des experts en matière civile – Les différents types de mission
- Déontologie et responsabilités de l'expert – Acceptation de la mission, récusation
- Derniers textes parus - La dématérialisation des échanges
- L'organisation des opérations d'expertise
- Les productions de l'expert
- Déroulement d'une expertise civile depuis l'acceptation de la mission jusqu'à la clôture des opérations

¹ Calendrier annuel / Cf www.cneaf.fr onglet « formations »

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

CNEAF c/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

- Bilan annuel et dossier de renouvellement

De nombreux échanges sont prévus avec les formateurs et entre les participants.

▪ **Les formateurs ; un binôme parmi l'équipe :**

- **Alain ALEXANDRE**, architecte expert près la Cour d'appel de Paris et près la Cour administrative d'appel de Paris et Versailles
- **Michèle CHAZAL**, architecte expert près la Cour d'appel de Lyon et près la Cour administrative d'appel de Lyon
- **Alain DELCOURT**, architecte expert de justice honoraire
- **François-Xavier DESERT**, architecte expert près la Cour d'appel de Poitiers et près la Cour administrative d'appel de Bordeaux
- **Jean-Jacques LIEN**, architecte expert près la Cour administrative d'appel de Douai
- **Françoise RIEU**, architecte expert près la Cour d'appel de Montpellier et la Cour administrative d'appel de Toulouse

▪ **Outils pédagogiques**

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur un support PowerPoint et des documents pdf transmis aux stagiaires après la formation.
- Des temps de questions/réponses sont prévus dans cette formation afin de susciter les échanges de pratiques et REX entre stagiaires et formateurs.

▪ **Coût et prise en charge de la formation :** (dont documents pédagogiques et accueil)

- **Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2022** : 60€ TTC (participation aux frais)

- **Autres** : 350 € TTC.

Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA. **Règlement exclusivement par virement bancaire.**

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Le CNEAF était référencé sur le DATADOCK avec le n°0055834. La démarche de certification QUALIOPI a été validée en décembre 2021 (n°2103050 .1) .

➤ Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.

▪ **Modalités de suivi et d'appréciation**

Au début de la session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de pratique des participants et d'identifier les besoins sur la thématique de formation.

A l'issue de la session, un **questionnaire d'évaluation** vous sera transmis par mail (ou par le « chat » de l'application Zoom) afin de mesurer l'acquisition des connaissances et d'apporter toutes précisions complémentaires nécessaires. Ce questionnaire est renseigné sur place, dans le temps de la formation ; sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation.

L'attestation est délivrée sur la base de l'assiduité du stagiaire et du QCM d'évaluation corrigé collectivement en fin de formation.

Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification ; elle valide des heures de formation structurées auprès du CNOA. L'attestation permet de justifier, vis à vis des tribunaux, d'un suivi régulier d'une formation à l'expertise judiciaire.

Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir un **questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation** il nous permet de prendre toute disposition pour améliorer nos prochaines sessions de formation.

- **Modalités d'inscription** (pour la session de JUIN, sous réserve de 8 candidatures retenues et pour 16 personnes maximum dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets, clôture des inscriptions le JEUDI 02 JUIN 2022 à 18h00, examen au cas par cas au-delà si places disponibles)

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

CNEAF c/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 APE : 9499 Z

1. **Adresser par mail**, pour faire enregistrer votre demande :
 - a/ La fiche d'inscription (p 4/4 du présent document) dûment complétée (avec la photo)
 - b/ Un curriculum vitae sommaire, 1 page max (non nécessaire pour les membres du CNEAF).
2. **Si votre demande est acceptée**, vous recevrez par courriel :
 - La convention de stage, les conditions générales de vente
 - Le programme détaillé
 - Un devis nominatif si payant et pour ceux qui demandent une prise en charge de la formation.
3. **Après avoir reçu ces documents, NOUS RETOURNER PAR MAIL:**
 - La convention de stage **SIGNEE** (**ET** le devis signé pour les payants)
 - Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes (non nécessaire pour les membres du CNEAF) ou Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
 - Avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement
Merci de noter votre « NOM », « FORMATION CIV2 JUIN 22 » dans le libellé.
Notre IBAN :

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

➔ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com

L'inscription n'est validée qu'APRES réception de l'avis de virement.

Sauf justificatif d'un motif impérieux, la somme :

- membre CNEAF : totale (60€),
- non membre CNEAF : de 100 € sera retenue pour toute annulation reçue 10 jours calendaires (ou moins) avant le 1^{er} jour de formation,.

La somme versée est remboursée intégralement si l'annulation de la session est à l'initiative du CNEAF.

En signant la convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site <https://cneaf.fr/formations/formation-initiale-a-lexpertise-judiciaire/>) et du règlement intérieur à la tenue de la formation.

➔ Si vous êtes en situation de handicap, souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation ou pour toute autre renseignement, veuillez nous prévenir à l'envoi de votre dossier. Personne à contacter selon votre cas :

Françoise RIEU: ☎ : 07 86 91 02 20 - ✉ : cneaf.experts@gmail.com

➔ Pour toute intolérance alimentaire (pour la session en présentiel), nous prévenir **au plus tard 10 JOURS AVANT la formation**. Les pauses et le déjeuner sont des moments d'échanges privilégiés entre les participants ; ils sont inclus dans la pédagogie et le prix de la formation ; si le stagiaire n'assiste pas au déjeuner, il ne pourra prétendre à aucun remboursement

Clôture des inscriptions pour la session de JUIN 2022 : le JEUDI 02 JUIN 2022 à 18h00, sous réserve & au cas par cas si places disponibles

- **Session limitée à 16 personnes**

La formation pourra être annulée si moins de 8 personnes sont inscrites.

Votre contact :

Françoise RIEU, coordinatrice nationale
CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
c/ Société Française des Architectes
247, rue SAINT-JACQUES
75005 PARIS
☎ : 07 86 91 02 20
✉ : cneaf.experts@gmail.com

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF c/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z



FICHE D'INSCRIPTION
09 JUIN 2022 à BORDEAUX
FORMATION À L'EXPERTISE JUDICIAIRE
(juridictions civiles)
APPROFONDISSEMENT - RETOUR D'EXPERIENCES

Clôture des inscriptions : JEUDI 02 JUIN 2022 à 18h00 (pour session 9 JUIN 2022) au delà si places
À retourner par courriel avec les pièces demandées en p 2/4

▪ **État civil**

NOM et Prénom :

Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :

Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

▪ **Votre situation actuelle**

Votre profession :

Êtes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

Expert inscrit sur une liste d'experts : oui non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de :

Et/ou sur le tableau de la cour administrative d'appel de :

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2022 : 60 €

Autre : Virement de 350 € sera effectué depuis la banque :

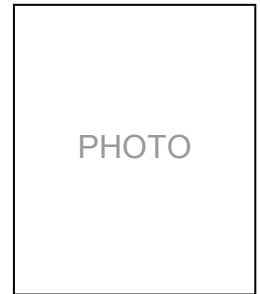
▪ **Hors membre CNEAF, précisez si vous demandez une prise en charge :**

FIF PL

autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature



Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
CNEAF c/ Société Française des Architectes – 247, rue SAINT-JACQUES – 75005 PARIS

☎ : 07 86 91 02 20 📧 : cneaf.experts@gmail.com

N° SIRET : 309 420 792 000 APE : 9499 Z